

Marseille, le **17 AVR. 2015**

> DGA DEVELOPPEMENT URBAIN

Vos réf. : votre courriel du 13 mars 2015
Nos réf. : DEESERVEP-22120/2015-03-24878
Affaire suivie par : Hélène BEISSON
Tél : 04 95 09 52 32

Monsieur Richard HARDOUIN
Président du Collectif Anti nuisances L2
30, Traverse des 4 chemins de
Montolivet
13012 MARSEILLE

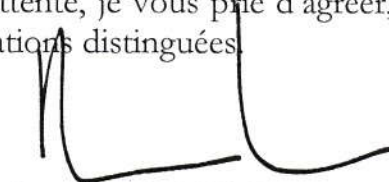
Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet d'installation d'une station fixe de mesures de qualité de l'air sur la L2 (future autoroute A507).

Depuis son lancement, la construction de la L2 a réactivé de nombreuses craintes et interrogations et le CAN L2 a souhaité que soit installée une station fixe de mesures afin de disposer d'un suivi de la qualité de l'air sur cette infrastructure. MPM a soutenu cette initiative et a demandé à Airpaca, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA) sur le territoire régional, de procéder à l'installation de ce matériel.

Le financement de ce dispositif, estimé à 70 000 €, doit faire l'objet d'une convention entre les acteurs institutionnels concernés, à savoir l'Etat (en tant que maître d'ouvrage), le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, la communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) et la Ville de Marseille, qu'AIRPACA doit nous transmettre prochainement.

En espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.



Domin RAUSCHER